

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pannecé, dûment convoqué le vingt-cinq août deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Pannecé sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CLAUDE, Maire.

Etaients présents : CLAUDE Jean-Michel, Maire

LHÉRIAU Marie-Thérèse - BONNIER Stéphane - HOUGARD Karine - LE ROCH Morgan, Adjoints

ZAWISTOWSKI Yannick - CERCLE Guillaume - GAUTRET David - CADOREL Pauline

ALBERT Cécile - DURAND Martine - LEHY Rodolphe - LANOÉ Carole - DESORMEAUX Sylvain

BOULO Stéphanie, Conseillers Municipaux

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Secrétaire de séance : DESORMEAUX Sylvain

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 2022-42 REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal par délibération du 15 octobre 2015 avait :

- Fixé la taxe d'aménagement au taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- Exonéré en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, partiellement, soit 50 % de la surface :
  - Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L331-12 du code de l'urbanisme ;
  - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

La révision de la taxe d'aménagement peut être révisée avant 1er octobre 2022.

Monsieur le Maire propose de la réviser et demande à monsieur Stéphane Bonnier, Adjoint aux finances, de présenter les propositions de la commission finances réunie le mardi 31 août.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer la taxe d'aménagement au taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, partiellement, soit 50 % de la surface :
  - Les abris de jardin, pigeonnier et colombiers autorisés par une déclaration préalable ;

- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

#### DIVERS

- **Exercice par le maire de la délégation du conseil municipal pour le droit de préemption urbain (DPU)**

7	M BRANCHEREAU Gérard et Mme LEBEAU Juliette 7bis, Rue des Orionnais 44390 NORT SUR ERDRE	E 1 757 & E 1 768, (2 276 m <sup>2</sup> ) Le Bourg - La Blanchardière	EPF de LA Hôtel du Département 3 Quai Ceineray 44000 NANTES	Me MICHEL 44440 RIAILLE	Non le 1/07/22
8	Mme LEPINAY Hortense 145 Rue des Varennes 44440 PANNECE	ZY 485 (490 m <sup>2</sup> ) 145 Rue des Varennes	M Loïc TAUVRY 130 Rue des Beusses 44522 MESANGER	Me MICHEL 44440 RIAILLE	Non le 19/08/22

- **Devis signés**

- GUIBERT JOHNNY PEINTURE - Travaux de peinture toilettes services périscolaires - **1 964.06 € TTC**
- GUIBERT JOHNNY PEINTURE - Travaux de peinture hall **services périscolaires** - **990 € TTC**
- GUIBERT JOHNNY PEINTURE - Travaux de peinture portes et encadrements hall **services périscolaires** - **360 € TTC**
- GUIBERT JOHNNY PEINTURE - Travaux de peinture **supérette** - **1 872 € TTC**
- SOCOTEC - bureau de contrôle rénovation et extension de l'**auberge du donneau** - montant **2 880 € TTC**
- NEWLOC - Location mini pelle - **464.11 € TTC**
- LE COIN DU MARQUAGE - Panneau Cinétoiles - **398.40 € TTC**
- FFRANDONNÉE - Travaux de balisage - **32 € TTC**
- GC ELEC INFO - aspirateur traineau MIELE - montant **307.01 € TTC**
- PG COUVERTURE - Pose de gouttières église - montant **384 € TTC**

- **Acquisition copieur**

Une consultation a été lancée pour le remplacement du copieur de la mairie. Monsieur Bonnier présente l'analyse des offres reçues et informe l'assemblée que l'entreprise SIDERIS a été retenue pour un montant de 5 446 € HT - 6 535 € TTC

- **Fonds de concours 2022**

Monsieur le Maire indique que la date limite pour solliciter les fonds de concours est le 12 septembre.

Il propose de solliciter les fonds de concours pour les travaux d'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- **Rentrée scolaire**

Mme HOUARD Karine rend compte de la réunion pré rentrée qui a eu lieu lundi 30 août avec le personnel de la restauration scolaire.

- **Défi mobilité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des classements au sein du territoire de la COMPA et de la Région.

Dans la catégorie « moins de 20 salariés », la Mairie de Pannecé est **4<sup>ème</sup> à l'échelle de la COMPA, et 42<sup>ème</sup> à l'échelle de la Région.**

Monsieur le Maire remercie les agents qui ont rempli ce défi.

- **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu cette année le samedi 19 novembre 2022. La commission vie locale se réunira pour convenir du thème, de l'animation et de la décoration de la salle.

- **Cinéma plein air**

L'animation de la soirée se fera par l'association Panne 'scène Comédix.

Monsieur LEHY informe l'assemblée de la communication réalisée autour de cet évènement.

- **Maison Rue des Cèdres - suivi dossier**

Monsieur le Maire souhaite confirmer la volonté du Conseil Municipal de vendre la maison située rue des Cèdres.

Madame LANOE demande des informations sur l'étude de faisabilité d'un pôle enfance jeunesse réalisé par le CAUE ;

Le groupe de travail « pôle enfance jeunesse » indique qu'il était préférable de partir sur une construction neuve à proximité de l'école car cela engendrerait moins de contrainte.

Il est proposé de réunir le groupe de travail élus, la Directrice de l'école, le représentant des parents élus et la responsable du service enfance jeunesse pour définir plus précisément le projet.

La date de la réunion est fixée au mardi 13 septembre 2022 à 20h30.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Elle aura lieu le vendredi 11 novembre.

- **Opération argent de poche**

L'opération, cette année se déroulera pendant les vacances de la Toussaint.

## PROCHAINES RÉUNIONS

- **Commission bâtiments** : mercredi 5 octobre à 20h30.
- **Commission bulletin** : mardi 6 septembre à 20h
- **commission personnel** : jeudi 8 septembre à 20h30.
- **Commission vie locale** : jeudi 15 septembre à 20h30
- **Commission scolaire** : jeudi 29 septembre à 20h30
- **Conseils municipaux** :
  - Mardi 11 octobre à 20h30
  - Jeudi 17 novembre à 20h30

## TOUR DE TABLE

### **Stéphane BONNIER**

Eglise : Des travaux de maçonnerie sont actuellement réalisés par la société COTES ET MURS - Montant des travaux **6 044.40 € TTC**

### **Morgan LE ROCH**

Etang de la gravelle : De nouvelles poubelles ont été installées

Bourg de Pannecé : L'emplacement de nouvelles poubelles reste à définir

Sentier d'un étang à l'autre : Le cheminement a été réalisé.

Elagage : Des arbres vont être abattus au lotissement des Fontaines.

Aménagement du Bourg : Une rencontre aura lieu avec le cabinet 2 LM et le SYDELA le 2 septembre prochain.

Village de la Métairie : Suite aux propositions d'aménagement de la commission de sécurité du Département sur la voie, des essais de giration ont été réalisés.

Terrain de football : l'enrouleur pour l'arrosage a été défectueux et engendré des réparations.

### **Karine HOUGARD**

Ecole : Mme Hougard fait un point sur le nouveau personnel de l'école et de la restauration scolaire.

### **Cécile ALBERT**

Bibliothèque : Mme Albert a été interrogé sur la boîte à livres. Elle devrait être installée courant septembre sur la Place de l'église.

### **Marie-Thérèse LHERIAU**

Personne vulnérable : Mme Lhériaud fait part à l'assemblée du secours, cet été, d'une dame vulnérable grâce à une jeune passante qui a entendu son appel au secours.

La séance est levée.

